



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

Circulaire n°4252 du 07/01/2013

Entreprise d'Entraînement Pédagogique

Réseaux et niveaux concernés

- Fédération Wallonie- Bruxelles
- Libre subventionné
- libre confessionnel
 - libre non confessionnel)
- Officiel subventionné
- Niveaux : secondaire ordinaire et spécialisé

Type de circulaire

- Circulaire administrative
- Circulaire informative

Période de validité

- 2012 - 2013

Nombre total de pages

2 pages – Annexe : 1 page

Documents à renvoyer

- Oui 1 dossier de candidature
- Date limite : 15 janvier 2013
- Voir dates figurant dans la circulaire

Mot-clé :

EEP – Entreprise d'Entraînement Pédagogique

Destinataires de la circulaire

A l'attention de :

- Monsieur le Ministre, Président de la Commission Communautaire française chargé de l'enseignement ;
- Mesdames et Messieurs les Bourgmestres et Echevins de l'Instruction publique ;
- Organes de représentation et de coordination ;
- des Chefs d'établissements d'enseignement secondaire, ordinaire organisé ou subventionné par la Communauté française ;
- des Pouvoirs organisateurs des établissements secondaires, ordinaires de l'enseignement libre subventionné ;
- Pouvoirs organisateurs des établissements secondaires, ordinaires de l'enseignement officiel subventionné ;

Pour information :

- Aux Organisations syndicales
- Aux Associations de parents
- Aux Membres du Service général de l'Inspection

Signataire

Ministre : Marie-Dominique SIMONET, Ministre de l'Enseignement obligatoire

Personnes de contact

Au Cabinet de la Ministre de l'Enseignement obligatoire

Nom et prénom	Téléphone	Email
MALISOUX Jacques	02/801 78 94	Jacques.malisoux@gov.cfwb.be



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

Madame la Préfète, Monsieur le Préfet,
Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

En 2008, mon prédécesseur avait lancé un appel à candidature auprès des établissements d'enseignement secondaire en vue d'une expérience pilote visant à mettre sur pied dix Entreprises d'Entraînement Pédagogique.

Cette expérience a fait l'objet d'une évaluation positive par les services d'inspection. En conséquence, j'ai décidé de l'étendre à 10 établissements supplémentaires.

L'Entreprise d'Entraînement Pédagogique (EEP) est la reproduction fidèle d'une véritable entreprise. Elle réalise toutes les fonctions des différents services à l'exception de la production. Chaque élève occupe un poste de travail au service administratif, comptable ou commercial. Ce principe est transposable dans des sections du 3^{ème} degré de l'enseignement secondaire qualifiant.

Concrètement, une classe crée une entreprise virtuelle et propose à d'autres entreprises virtuelles (de l'établissement ou d'autres établissements scolaires) des relations commerciales. Dès lors, la classe crée un bureau (« classe bureau ») qui est ouvert chaque semaine. Pendant les heures d'ouverture, les élèves de la classe effectuent toutes leurs opérations telles qu'achats, ventes, correspondances, courrier électronique, foires et expositions des produits.

L'EEP existe depuis de nombreuses années et fait l'objet d'un réseau mondial, qui comprend plus de 7200 entreprises réparties dans 42 pays et est très présente en Communauté flamande (plus de cent écoles secondaires organisent une EEP). Par contre, le concept est encore très peu représenté en Communauté française. La COFEP, membre d'EUROPEN, est la centrale belge des EEP depuis 1997. Le réseau EEP met à la disposition des EEP un secrétariat social, un bureau comptable, un bureau fiscal, une banque, un service de transport et une organisation de foires (tout est virtuel, mais l'aide est concrète).

Il faut préciser qu'en fonction des options qu'il organise, un établissement scolaire n'est pas tenu d'organiser tous les postes de travail. Le réseau EEP peut remplir les tâches non assumées par l'école.

Pour des informations plus détaillées, je vous invite à consulter le site <http://cms.cofep.be>.

La formation des enseignants des nouvelles écoles participantes à la pratique des EEP sera assurée au cours du premier semestre 2013. L'EEP démarrera au 1^{er} septembre 2013.

Sur base du rapport du service d'inspection, il se confirme que cette démarche originale qui s'intègre dans la grille horaire existante, peut apporter "un plus" intéressant dans la préparation des élèves à leur insertion dans le monde socioéconomique. L'EEP renforcera par ailleurs le travail interdisciplinaire et favorisera le recours aux langues étrangères et aux nouvelles technologies, dans l'esprit de la pédagogie du projet. Je pense aussi que les EEP peuvent favoriser les contacts entre les écoles, leurs élèves et leurs enseignants.

Je vous invite donc à susciter auprès de votre équipe pédagogique la conception d'un projet EEP. Les projets qui seront transmis **pour le 15 février 2013** au plus tard seront soumis à l'avis d'un comité de sélection.

Les projets devront être envoyés à **Monsieur Jacques MALISOUX, Place Surllet de Chokier, 15-17 1000 BRUXELLES** sous forme papier et en version électronique (jacques.malisoux@gov.cfwb.be).

Monsieur Jacques MALISOUX (02/801 78 94 – jacques.malisoux@gov.cfwb.be) est à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous remercie d'avance pour l'intérêt que vous voudrez bien accorder à la présente.

La Ministre



Marie-Dominique SIMONET

ANNEXE :

DOSSIER DE CANDIDATURE
APPEL A CANDIDATURE EEP – 2012-2013

Renseignements généraux

1. Etablissement :
2. N° FASE :
3. Adresse :
4. Eventuellement : implantation concernée (+ adresse) :
5. Adresse mail :
6. Téléphone :
7. Enseignant(s) responsable(s) :
8. Membre de la Direction responsable (courriel et téléphone) :

Projet d'EEP

1. Avis motivé du Chef d'établissement
2. Public cible : classe(s), section(s) concernée(s) et nombre d'élèves (à titre indicatif)
3. Evaluation du taux d'utilisation du local EEP (h/semaine)
4. Budget détaillé nécessaire à l'aménagement du local, aux frais de fonctionnement et au lancement de l'expérience (éventuellement joindre une annexe)
5. Présentation détaillée de la motivation de l'équipe pédagogique (dont : personnes ressources, attributions et intentions pédagogiques).

Dossier à renvoyer au Cabinet de Madame la Ministre Marie-Dominique SIMONET, Ministre en charge de l'enseignement obligatoire, à l'attention de Monsieur Jacques MALISOUX, Place Surllet de Chokier, 15-17 1000 BRUXELLES

DATE LIMITE : 15/01/2013